



NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION
BUDGET PRIMITIF CCAS 2022

1) PRÉSENTATION GÉNÉRALE :

Le budget 2022 s'équilibre en section de fonctionnement à 576 365 € et en section d'investissement à 37 229,44 €.

Tableau Fonctionnement + Tableau Investissement à lire avec le détail par chapitre

2) Le BP par chapitres, avec évolution sur 3 ans :

a) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le Budget de la section de Fonctionnement s'établit à 576 365 €, contre 487 000€ au BP 2021 et 479 473,11€ au BP 2020. Cette hausse importante du budget est liée à l'affectation de l'excédent reporté sur le chapitre « Autres charges de gestion » et plus particulièrement sur la ligne « Aides facultatives ».

Cette hausse permettra donc de renforcer l'action sociale du CCAS auprès de la population et de maintenir l'ensemble de nos services au plus près des Longviciennes et Longviciens.

Évolution de la section de fonctionnement par chapitre

	DÉPENSES	2020	2021	2022
011	Charges à caractère général	97 928,11	81 900,00	97 875,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	337 870,00	353 280,00	367 270,00
065	Autres charges de gestion	38 271,00	46 801,00	108 002,00
067	Charges exceptionnelles	0,00	19,00	18,00
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES	474 069,11	482 000,00	573 165,00
042	Opérations d'ordre entre sections	5 404,00	5 000,00	3 200,00
	TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	5 404,00	5 000,00	3 200,00
	TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	479 473,11	487 000,00	576 365,00

	RECETTES	2020	2021	2022
013	Atténuation de charges	800,00	3 407,15	4 939,00
070	Produit des services, domaine et ventes	76 640,00	68 050,00	81 495,00
074	Dotations participations	393 000,00	395 994,00	423 192,00
075	Autres produits de gestion courante	1,00	1,00	1,84
077	Produits exceptionnels	0,00	50,00	50,00
	TOTAL RECETTES RÉELLES	470 441,00	467 502,15	509 677,84
	Résultat reporté	9 032,11	19 497,85	66 687,16

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- **Les subventions aux associations :**

Le CCAS a décidé d'augmenter la ligne budgétaire dédiée au soutien aux associations, la somme de 6 200€ est prévue pour les subventions. Ces 6200€ n'ont pas été répartis entre les associations. Les montants des subventions pour chacune des associations seront votés dans une délibération spécifique à venir.

- **Les aides facultatives :**

Le CCAS a décidé pour 2022 d'augmenter la ligne budgétaire dédiée aux aides facultatives, afin d'aider les ménages longvicieus à faire face aux augmentations de charges liées entre autres à la situation internationale.

C'est pourquoi 80 000€ sont prévus, soit une augmentation de près de 60 000€ sur cette ligne budgétaire par rapport au BP 2021.

- **Le portage de repas à domicile :**

Pour 2022, le nombre de repas livrés va rester stable, mais le tarif unitaire sera augmenté en juillet ; il a donc été inscrit la somme de 48 000 € au budget 2022, ce qui représente une augmentation de 2000€ par rapport aux années précédentes.

- **Les festivités de Noël pour les personnes âgées :**

Il a été décidé de prévoir au budget 2022 la somme de 24 500€, qui se répartit ainsi :

. 10 000€ pour le repas des Aînés

. 14 500 € pour les Colis de Noël

- **Frais de personnels**

Au budget 2022, il est prévu 367 270 €. Cette ligne est en légère augmentation (+3,9%), pour pouvoir couvrir les éventuelles dépenses supplémentaires liées à l'évolution de carrières des agents et aux éventuelles revalorisations légales (revalorisation du point).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- **Les services facturés (repas à domicile) :**

La somme de 50 000 € a été inscrite au budget 2022. Cette ligne est en augmentation (+4%) car le CCAS a voté en janvier une légère hausse des tarifs de vente des repas.

- **Le remboursement du personnel CCAS mis à disposition de la Ville**

Pour la mise à disposition à 100 % d'un agent du CCAS à la Ville, pour l'accueil du Guichet Famille et le secrétariat du pôle Éducation, un remboursement de 30 294,89€ est prévu.

- **Les subventions :**

. La subvention de l'ANCT pour le Programme de Réussite Éducative : 46 500€ sont inscrits.

. La subvention de la Conférence des financeurs sur la réalisation d'actions destinées aux personnes âgées en perte d'autonomie : 16 492 € ont été sollicités par le CCAS de Longvic

. La subvention d'équilibre de la Ville : la somme de 360 000€ est inscrite.

Ce qui donne un total de subventions de 422 992€.

- **L'excédent de fonctionnement reporté :**
Suite au Compte Administratif 2021, 66 687,16€ ont été reportés sur le BP 2022.

b) SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le budget de la section Investissement est de 37 229,44 €, contre 34 000,31€ au BP 2021.

Cette hausse est liée au report d'investissement des années antérieures de 32 999,44€.

	DÉPENSES	2020	2021	2022
021	Immobilisations corporelles	27 163,31	30 000,31	28 823,64
027	Autres immobilisations financières	4 000,00	4 000,00	4 000,00
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES	31 163,31	34 000,31	32 823,64
	Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	4 405,80
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	31 163,31	34 000,31	37 229,44

	RECETTES	2020	2021	2022
010	Dotations, fonds divers et réserves			230,00
027	Autres immobilisations financières	4 000,00	300,00	800,00
024	Cessions d'immobilisations			
	TOTAL RECETTES RÉELLES	4 000,00	300,00	1 030,00
040	Opérations d'ordre entre sections	5 404,00	5 000,00	3 200,00
	Total recettes d'ordre	5 404,00	5 000,00	3 200,00
	001 Solde d'exécution reporté	21 759,31	28 700,31	32 999,44
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	31 163,31	34 000,31	37 229,44

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- **Les prêts :** 4 000€ sont prévus.
- **L'achat de mobilier :** 3823,64€ sont inscrits.
- **L'achat de véhicule :** 25 000€ ont été budgétés pour l'achat d'un véhicule.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- **Les amortissements:** 3200 € sont inscrits.
- **Les remboursements de prêts :** 800€
- **L'excédent d'investissement reporté:**

Suite au Compte Administratif 2021, 32 999,44€ sont reportés sur le BP 2022.